



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 27 JUILLET 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DESTRUHAUT, M. CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUHEYTS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU 30 JUIN 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 30 juin 2009.

DONT ACTE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 28 JUIL. 2009

Affiché le 28 JUIL. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 30 JUIN 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le mardi 30 juin 2009 à 18 heures, sur invitation en date du 24 juin 2009, affichée le 24 juin 2009. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC (à partir du rapport n° 2), LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. POUHEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. GRENADE à Mme CONTRAIRES ; M. ETCHEGARAY à M. LABAYLE ; M. PAUL-DEJEAN à M. MONDORGE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. VOISIN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

## ADMINISTRATION GENERALE

### O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

En préambule, il donne lecture de l'arrêté adressé le 29 juin 2009, par Monsieur Philippe REY, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, constatant la nouvelle composition de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz. Une copie est annexée au procès-verbal de la réunion.

Cet arrêté préfectoral met un terme à l'insécurité juridique qui empêchait le Conseil de délibérer depuis trois mois. Aujourd'hui les travaux peuvent donc reprendre et l'ordre du jour comporte 55 rapports.

C'est la raison pour laquelle Monsieur GRENET est rentré prématurément de vacances.

Faute de pouvoir réunir l'Assemblée aujourd'hui, les travaux auraient dû être reportés au mois de Septembre ; ce n'était pas souhaitable.

Monsieur GRENET est satisfait de cette composition qui respecte le souhait de Monsieur BOROTRA. Suite à la diminution du chiffre de la population de la Commune de Biarritz le nombre de ses délégués au Conseil d'Agglomération n'est pas modifié.

La sécurité juridique a été le souci principal de Monsieur GRENET dans le dénouement de cette affaire et le Maire de Biarritz l'a bien compris. Les travaux recommencent donc dans la plus grande sérénité.

Monsieur VOISIN se réjouit du traitement de cette instabilité juridique. Il constate que la population de la Ville de :

- Bayonne a augmenté ce qui entraîne la création d'un poste de délégué supplémentaire à la CABAB ;
- Biarritz a diminué et la représentation est identique ;
- Anglet a augmenté et la représentation est inchangée.

Il propose un réexamen du règlement intérieur afin de prendre en compte ce paramètre.

Monsieur GRENET comprend cette sollicitation. L'augmentation de la population d'Anglet n'est pas suffisante pour créer un siège de plus à la CABAB. Mais, cela ne saurait tarder en raison des projets de la Ville de construire des logements sociaux qui vont générer un apport de population. Dans cette attente, Monsieur GRENET invite ses collègues à faire preuve de patience.

En réponse à la remarque formulée par Monsieur ROUX à propos de la présence d'élus de gauche à l'Assemblée, Monsieur GRENET lui indique qu'il n'a pas été mal accueilli. Actuellement la composition de l'Assemblée est conforme aux résultats du suffrage universel à Bayonne, Anglet et Biarritz.

A la suite de la présentation du rapport, le Conseil Communautaire :

- enregistre la répartition des sièges (10 pour Bayonne, 8 pour Anglet et 7 pour Biarritz),
- décide d'annuler la délibération du 26 mars 2009 ;
- installe Madame Sylvie DURRUTY en qualité de délégué communautaire titulaire et Monsieur Michel SOROSTE en qualité de délégué communautaire suppléant, pour représenter la Ville de Bayonne, conformément aux termes de la délibération du Conseil Municipal de Bayonne du 27 mars 2009.

Monsieur GRENET souhaite la bienvenue à Madame DURRUTY en qualité de titulaire et à Monsieur SOROSTE en qualité de suppléant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*

Avant de poursuivre l'examen des rapports, Monsieur GRENET informe l'Assemblée de la problématique des gens du voyage qui a fait couler beaucoup d'encre.

L'accueil des gens du voyage a été solutionné grâce à la Ville de Bayonne. Deux terrains ont été mis à leur disposition : un sur la zone portuaire (90 places) et un autre sur l'emplacement du camping de la chêneraie (150 places). Ces dispositions permettent à la CABAB d'être en conformité avec le règlement départemental.

Monsieur le Préfet a d'ailleurs pu le constater. La Ville d'Anglet l'a sollicité et le déménagement d'une centaine de caravanes stationnées à la Barre a pu être effectué.

Des problèmes aussi sensibles que celui-là ne se règlent pas en faisant du bruit et en polémiquant.

En qualité de Président de la CABAB et de Maire de Bayonne, Monsieur GRENET a essayé de répondre efficacement, pour cette année, à l'accueil de cette population, en trouvant une solution transitoire.

Il faudra bien évidemment trouver un site d'accueil pour l'avenir et les services travaillent pour faire des propositions à la fin de l'été.

Ayant été mis en cause en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération, Monsieur GRENET souhaitait cette mise au point.

La Ville de Bayonne accueille certains services : le Chenil de Bacheforès, les gens du voyage. Les Villes voisines ne sont pas martyres ; en effet la Ville de Bayonne paie un tribut non négligeable pour trouver des solutions à ces questions sensibles et difficiles.

Selon Monsieur VOISIN cette affaire a été conduite au niveau de la Communauté d'Agglomération d'une manière exemplaire. Il a travaillé avec Messieurs MILLET-BARBE et VEUNAC aux côtés du Président et des services pour trouver une solution satisfaisante dont il se réjouit. Il faut continuer à travailler énergiquement pour trouver une solution définitive.

Cette volonté est partagée par tous les élus communautaires.

\*\*\*\*\*

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.  
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU 26 MARS 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 26 mars 2009.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.  
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LES 02, 23 MARS, 20 AVRIL ET 11 MAI 2009 EN APPLICATION  
DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur GRENET rappelle que toutes les questions débattues en Conseil Communautaire sont étudiées en amont par le Bureau où siègent les élus de chaque Commune. Les rapports proposés à l'Assemblée sont l'expression consensuelle de ce travail.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.  
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES  
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.  
CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES  
D'ANGLLET ET DE BIARRITZ. PROJET D'AVENANT. MISE EN PLACE DE LA  
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Les résultats de l'audit, attendus pour la mi-juillet, permettront de négocier le montant de l'avenant en vue de sa présentation à la Commission de délégation de service public.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.  
REPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-RENE ETCHEGARAY A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'URBANISME  
ATLANTIQUE ET PYRENEES.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Madame Martine BISAUTA siègera à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE.  
REPLACEMENT DE MONSIEUR MICHEL VEUNAC AUX CONSEILS  
D'ADMINISTRATION DES S.A. HLM HABITAT SUD ATLANTIC ET LE COLIGNY.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Madame Claudine GETTEN-PORCHÉ représentera la CABAB au sein des Conseils d'Administration des S.A. HLM Habitat Sud Atlantic et le Coligny.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 - ADMINISTRATION GENERALE.  
REPLACEMENT DE MONSIEUR HENRI LABAYLE AU CONSEIL DE L'UFR  
PLURIDISCIPLINAIRE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur Christian MILLET-BARBÉ siègera au Conseil de l'UFR Pluridisciplinaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 - ADMINISTRATION GENERALE.  
COMITE LOCAL DES PECHEES MARITIMES DE BAYONNE - DESIGNATION DE DEUX  
REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Sont désignés pour siéger au sein de ce Comité de Programmation :

- en qualité de titulaire : Madame Annie JARRAUD-VERGNOLLE
- en qualité de suppléant : Monsieur Pierre POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 - ADMINISTRATION GENERALE.  
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION DE BAYONNE. MODIFICATION DES STATUTS.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur GRENET précise que le Syndicat est installé sur l'ancienne propriété Chupa Chups avec le Syndicat Mixte du S.C.O.T.

Le Syndicat Mixte des Transports travaille sur la problématique des déplacements à l'échelle de l'agglomération et celui du S.C.O.T. sur le territoire couvert par le S.C.O.T.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 - ADMINISTRATION GENERALE.  
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL. MODIFICATION DES STATUTS.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 - ADMINISTRATION GENERALE.  
CREMATORIUM DE LA COTE BASQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2008.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2008 du Crématorium de la Côte Basque.

**RESSOURCES**

O/J N° 13 - RESSOURCES.  
RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES POUR L'ANNEE 2008.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités des Services pour l'année 2008.

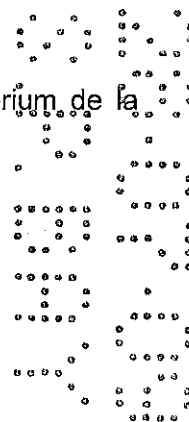
O/J N° 14 - RESSOURCES.  
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2008.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - RESSOURCES - FINANCES.  
COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET PRINCIPAL.

O/J N° 16 - RESSOURCES - FINANCES.  
COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.



O/J N° 17 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.O/J N° 18 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.O/J N° 19 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Les rapports présentés à l'Assemblée sont d'une parfaite précision.

Messieurs GRENET et BOROTRA étant concernés par la gestion dont il est rendu compte quitteront la salle au moment du vote. Monsieur BOROTRA présente l'ensemble des Comptes Administratifs.

A la demande de Monsieur MONDORGE, l'erreur matérielle figurant en page 2 du rapport relatif au Budget Annexe du Port de Plaisance sera rectifiée.

Avant de quitter la salle Monsieur GRENET exprime ses remerciements à Monsieur GINESTE et à ses collaborateurs pour la clarté de leurs rapports. Cette qualité de travail, extrêmement remarquable, est très utile aux élus.

Monsieur BOROTRA exprime également ses remerciements à Monsieur POMMIEZ qui assure fréquemment sa suppléance en raison de la lourdeur de ses fonctions parlementaires.

Après qu'il ait porté à la connaissance de l'assemblée les résultats et les éléments significatifs des comptes administratifs 2008 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Assainissement, du Centre de Formation d'Apprentis, du Port de Plaisance et des Zones d'Aménagement, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme Président de séance Monsieur ABEBERRY, Doyen d'Age qui, après que Monsieur GRENET, Président de la Communauté et Monsieur BOROTRA, Vice-Président, se soient retirés de la séance, fait alors procéder au vote.

Les cinq rapports sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur ABEBERRY, Président de séance rend compte des résultats des votes à Messieurs GRENET et BOROTRA et il les félicite.

Monsieur GRENET exprime sa satisfaction à propos de ce vote unanime et essaiera de continuer à travailler dans ce consensus permanent.

O/J N° 20 - RESSOURCES - FINANCES.APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et le compte de gestion 2008 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 21 - RESSOURCES - FINANCES.AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2008 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 22 - RESSOURCES - FINANCES.  
VERSEMENT D'UNE AVANCE EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT MIXTE DE LA  
TECHNOPOLE « IZARBEL COTE BASQUE ».

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 23 - RESSOURCES - FINANCES.  
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BIARRITZ - AVENANT A LA CONVENTION  
DE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS AU PROFIT DU S.D.I.S.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport et le projet d'avenant sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 24 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
CREATION D'UN SECOND CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.  
CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ASSOCIATION  
HORIZONS.

Rapporteur : Madame DURRUTY.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

O/J N° 27 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.  
TECHNOCITE - POLE AERONAUTIQUE BAYONNE ANGLET BIARRITZ. ATTRIBUTION  
DU LOT N° 6.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

La Société DASSAULT est leader de cette opération. Ce pôle s'inscrit dans le cadre de la Zone de Technocité dédié aux activités concernant l'aviation, l'aéronautique et la grande métallurgie high tech. Ce rapport constituait un des dossiers à examiner en priorité par l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE-  
ANGLET-BIARRITZ DANS LA S.E.M. ENERGIES RENOUVELABLES AQUITAINE.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

Monsieur Michel VEUNAC siègera à l'Assemblée générale, au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée spéciale.

L'adhésion à cette nouvelle structure présente un intérêt dans la perspective du développement accru des énergies renouvelables qui devrait se concrétiser par la mise en place d'un schéma régional de développement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**MISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

O/J N° 29 - MISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE.  
PRESENTATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS DES DEUX VOLETS « PATRIMOINE  
ET SERVICES » ET « TERRITOIRE » DU PLAN CLIMAT COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

30 % des actions du programme correspondant au volet patrimoine et services de la CABAB sont engagées ; cet effort est considérable.

Chaque Ville de la Communauté s'est engagée pour démarrer certaines actions en 2009.

Madame BISAUTA souligne cette dynamique. Elle remercie le service de la Mission du Développement Durable qui a accompli un travail remarquable dans un dossier qui n'est pas facile à mener.

Lors de la rencontre qui s'est tenue à propos des Plans Climat, elle a constaté que la CABAB se trouve dans une très bonne moyenne, comparé à l'ensemble des Collectivités Territoriales.

Certaines Villes, par exemple Nantes et Grenoble, ont déjà pris des initiatives dans ce domaine. Par contre d'autres, telle Lille, sont en retard et démarrent leur Bilan Carbone.

Monsieur GRENET souligne qu'aujourd'hui la Communauté d'Agglomération est dans l'action. Toutes les collectivités sont entrées dans le concret ; ce sujet est d'ailleurs extrêmement passionnant.

Le rapport et les documents annexés sont adoptés à l'unanimité.

**URBANISME**

O/J N° 30 - URBANISME - COMMUNS.  
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. AVENANTS N° 12 ET 13 A LA CONVENTION DE  
DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ATTRIBUTION DES AIDES PUBLIQUES AU  
LOGEMENT PROROGEE EN 2009 RELATIFS AUX OBJECTIFS ET AUX MONTANTS DES  
ENVELOPPES.

Rapporteur : Monsieur LOZANO.

Le rapport et les deux projets d'avenants n° 12 et 13 à la convention de délégation de compétences pour l'attribution des aides publiques au logement prorogée en 2009 relatifs aux objectifs et aux montants des enveloppes, sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 31 - URBANISME - COMMUNS.  
AVENANT N° 11 A LA CONVENTION-CADRE EN DATE DU 21 MAI 1999 PASSEE AVEC  
L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE & PYRENEES.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et le projet d'avenant n° 11 à la convention-cadre en date du 21 mai 1999 passée avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 32 - URBANISME - BAYONNE.  
BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 1  
DU P.L.U. - POLE DE FORMATION DES METIERS.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET souligne l'importance de ce rapport. Les travaux de l'Université des Métiers, dont le financement est arrêté à hauteur de 21 M€, devraient démarrer fin d'année 2009, début d'année 2010.

Le rapport et le dossier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 33 - URBANISME - BAYONNE.  
SECTEUR DU PRISSE - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA  
REVISION SIMPLIFIEE N° 2 DU P.L.U.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET explique qu'il s'agit d'édifier le siège de l'Office Public Départemental de l'Habitat sur un terrain situé non loin du Château d'Eau en construction et du pôle des cliniques dont le chantier doit démarrer d'ici 2012.

Le rapport et le dossier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 34 - URBANISME - BAYONNE.  
SECTEUR DE SUTAR / ROND-POINT COMPAGNET - BILAN DE LA CONCERTATION ET  
APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 3 DU P.L.U.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et le dossier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 35 - URBANISME - BAYONNE.  
SECTEUR ROUTE D'URT - ACQUISITION DE TERRAIN A L'INDIVISION  
LEGLISE/LAFITTE/VANDERSTEN.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 36 - URBANISME - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT.  
LANCEMENT D'UN PROGRAMME D'INTERET GENERAL CENTRE ANCIEN DE  
BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET souligne l'importance de ce rapport concernant l'habitat et le centre ancien de Bayonne.

Il importe d'étudier les mesures à mettre en œuvre pour économiser l'énergie dans le Centre ancien de Bayonne mais également de lutter contre l'habitat indigne ou dangereux.

Le rapport et le projet de protocole annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 37 - URBANISME - BAYONNE.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LES HAUTS DE AMADE » POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE HABITAT SUD ATLANTIC.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET explique que ce programme se situe à côté de la Clinique d'Amade en haut du Chemin de Laharie.

Cette très belle opération intègre des dispositifs écologiques et environnementaux.

Sur cette opération de 160 logements, 10 logements seront affectés à la location par la S.A. Sud Atlantic.

Le rapport et le projet de contrat de garantie d'emprunt sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 38 - URBANISME - BAYONNE.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE 8 PAVILLONS EN LOCATION ACCESSION « LES PATIOS D'ARROUSETS » POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE HABITAT SUD ATLANTIC.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et le projet de contrat de garantie d'emprunts sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 39 - URBANISME - ANGLET.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

L'étude complémentaire réalisée sur ce site a été remise récemment aux élus d'Anglet.

La présence soulevée des crapauds accoucheurs, qui a retardé d'une année ce dossier, ne se trouve pas sur ce site mais sur un terrain riverain.

Le rapport et le dossier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 40 - URBANISME - BIARRITZ.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS « ALAN SEEGER » POUR LE COMPTE DE LA SO.GI.CO.BA.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY

Le rapport et le projet de contrat de garantie d'emprunts sont adoptés à l'unanimité.

### COOPERATION TRANSFRONTALIERE

O/J N° 41 - COOPERATION TRANSFRONTALIERE.  
AVENANT N° 12 A LA CONVENTION-CADRE EN DATE DU 21 MAI 1999 PASSEE AVEC  
L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE & PYRENEES.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur GRENET explique qu'il s'agit d'un des deux ateliers mis en place dans le cadre de la coopération transfrontalière portant sur le développement durable et les déplacements au sein de l'Eurocité Bayonne Saint-Sébastien.

Deux groupes de travail, composés de dix personnes, ont été mis en place. Il comprennent cinq personnes en France et cinq en Espagne, avec deux élus et trois techniciens travaillant sur chaque dossier.

L'étude sur les déplacements portera sur le transport cadencé entre Saint-Sébastien et Bayonne.

Ce schéma ne peut s'intégrer, à terme, que dans le cadre d'une ligne nouvelle et de libération de sillons sur les voies actuelles.

Le rapport et le projet d'avenant n° 12 à la convention-cadre en date du 21 mai 1999 passée avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées sont adoptés à l'unanimité.

### MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION

O/J N° 42 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.  
RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE BON FONCTIONNEMENT DE LA  
PLATEFORME MUTUALISEE DE SERVICES NUMERIQUES.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel sur la qualité et le bon fonctionnement de la plateforme mutualisée de services numériques.

O/J N° 43 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.  
SERVICE PATRIMOINE.  
MARCHE DE SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS ET DE TELECOMMUNICATIONS  
HAUT DEBIT. AVENANTS N° 1 AUX MARCHES N° 08.012/2371, 08.015/2367 ET  
08.016/2368.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et les trois projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

PATRIMOINE / INFRASTRUCTURES

O/J N° 44 - INFRASTRUCTURES.

CRÉATION D'AXES DE TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Il relate la réunion qu'il a eue au Ministère des Transports avec Monsieur BADIE. Ils ont été reçus par les Conseillers de Monsieur BORLOO.

Un financement de 500 000 Euros a été obtenu pour cette première tranche de 1 370 000 Euros H.T. Elle a obtenu le label Grenelle de l'Environnement.

Il relate également l'inquiétude exprimée par les commerçants riverains du Busquet qui ont été reçus par les élus d'Anglet pendant son absence. Bien évidemment il peut également leur accorder un entretien pour les rassurer.

Le passage de deux à une voie de chaque côté les inquiète. L'amélioration des conditions de transport par les « busway » constitue un élément important pour eux.

A chaque accord de permis de construire sur le Busquet, des discussions sont intervenues sur le foisonnement : les mêmes places de stationnement revenaient sur les permis de construire. Cet exercice a atteint ses limites.

Une parcelle constructible est affectée pour un parking de décharge sur le Busquet à proximité du garage Fiat.

Il faudra prendre en compte cette problématique du stationnement sur le Busquet. Elle devra être reconsidérée dans le cadre des nombreux aménagements prévus et notamment dans le cadre des nombreux projets de la Ville d'Anglet.

Les commerçants installés sur cette zone doivent travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur VOISIN indique que le secteur du Busquet situé sur un axe majeur a des atouts.

Cet axe va accueillir la circulation automobile et le bus en site propre.

Les commerçants ont connu des moments difficiles lors de la réalisation des travaux. L'aménagement d'une voie parfaitement dégagée pour la circulation automobile devrait induire une plus grande fluidité. Bien évidemment on ne retrouvera pas le trafic précédent. L'objectif était de transférer le trafic automobile vers le transport en bus. On peut penser que les commerçants seront gagnants car, au final, ils auront plus de chalands.

Jusqu'à maintenant les voitures passaient sans s'arrêter. Certaines personnes qui emprunteront les transports en commun s'arrêteront plus facilement, d'autant plus que le ticket de transport est valable une heure.

Avec la fréquence des bus les commerçants seront gagnants et ils en sont convaincus. Toutefois, ils sont inquiets pour la prochaine saison estivale.

Une campagne de communication sera menée par la Ville d'Anglet et la CABAB afin de les accompagner. Les habitants de l'agglomération et les touristes seront informés que les travaux sont terminés sur la RN 10.

Les commerces implantés le long de cette route offrent une grande diversité d'enseignes, de la petite boutique à la grande surface. La communication portera également sur cette grande richesse afin que les commerçants travaillent dans des conditions optimales.

Le rapport et le projet de convention de mandat sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 45 - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES INFRASTRUCTURES.  
REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE D'IRATY -  
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX N° 07/104, N° 07/168, N° 07/171, N° 07/107,  
N° 07/110, N° 07/111 ET N° 07/174.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et les 7 projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

### ENVIRONNEMENT

O/J N° 46 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC - ANNEE 2008.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2008.

O/J N° 47 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.  
CONVENTIONS DE TRAITEMENT DES MATIERES DE CURAGE DE RESEAUX A LA  
STATION D'EPURATION DU PONT DE L'AVEUGLE.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 48 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.  
CONVENTIONS DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE (ASSAINISSEMENT  
AUTONOME) A LA STATION D'EPURATION DU PONT DE L'AVEUGLE.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 49 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.  
MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DIVERS  
D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES - AVENANT N° 1 AU MARCHE  
N° 07-085/2271.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet d'avenant sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 50 - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS.  
RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2008 sur la qualité du prix du service public d'élimination des déchets.

O/J N° 51 - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS.  
FIXATION DES TARIFS 2009 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ELIMINATION DES  
DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Il s'agit du financement d'un service rendu aux commerçants. Cette redevance est également acquittée par les professions de santé. De longues négociations ont eu lieu avec leurs représentants pour leur faire admettre le principe de cette redevance qu'ils ont acceptée.

Le rapport et les états annexés sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 52 - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS.  
AVENANT N° 1 AU MARCHE NEGOCIE PASSE AVEC LE GROUPEMENT  
D'ENTREPRISES ROUTIERE SETRAC, CHANTIERS D'AQUITAINE ET APPIA SUD  
AQUITAINE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES CONTENEURS ENTERRES.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Monsieur GRENET souligne le progrès incontestable de ces aménagements. La CABAB assurera le fonctionnement et l'entretien des conteneurs enterrés.

Monsieur MONDORGE rappelle que ces conteneurs fonctionnent bien à condition de ne pas vouloir y entreposer des cartons et des déchets qui doivent être déposés en déchetterie. Cette règle doit être rappelée aux usagers.

Pendant l'été une procédure de vérification va être menée par les services de la CABAB. Les dépôts sauvages, sous contrôle des polices municipales des trois villes, sont passibles d'amendes.

Monsieur GRENET souligne le rôle des ambassadeurs du tri. Ils doivent rappeler ces règles aux usagers. Il s'est trouvé récemment, un matin, dans le quartier des Hauts de Sainte-Croix. Les pieds d'immeubles étaient jonchés de déchets divers. L'électro ménager usager n'a pas à être déposé à côté des conteneurs enterrés. Cette façon d'agir démontre un manque de civisme de la part des usagers. Il existe un numéro d'appel pour s'inscrire pour la collecte des déchets encombrants.

Il invite Monsieur le Président de l'Office d'H.L.M. à mettre en place une stratégie afin de sensibiliser les populations de ces quartiers car ces errements sont inadmissibles.

Le rapport et le projet d'avenant n° 1 au marché négocié passé avec le Groupement d'Entreprises Routière Sétrac, Chantiers d'Aquitaine et Appia Sud Aquitaine sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 53 - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS.  
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ NEGOCIÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CITEC  
ENVIRONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES CONTENEURS  
ENTERRES ET DES ELEVATEURS.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet d'avenant n° 2 au marché négocié avec la Société CITEC ENVIRONNEMENT sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 54 - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS.  
APPEL D'OFFRES POUR LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES CONTENEURS  
ENTERRES ET DES ELEVATEURS INSTALLES SUR L'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 55 - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS.  
APPEL D'OFFRES POUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE L'ANCIENNE  
DECHARGE DE BACHEFORES A BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 19 heures 40.

Il donne rendez-vous pour la prochaine séance publique du 27 juillet avec une commission générale le 20 juillet 2009 à 18 heures.

Le Secrétaire de Séance



François GOUFFRANT



PRÉFECTURE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SOUS-PREFECTURE  
DE BAYONNE

**Arrêté constatant la nouvelle composition de l'assemblée délibérante  
de la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, L.5216-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 portant transformation du district du B.A.B. en communauté d'agglomération, ensemble les statuts de ladite communauté, notamment son article 5 ;

Sur proposition du secrétaire général ;

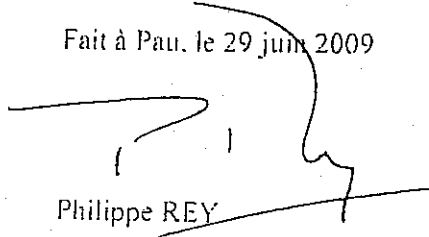
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Par application des dispositions du décret du 30 décembre 2008 susvisé, il est constaté que la composition du conseil de la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz est établie comme suit :

	Population	sièges
Bayonne	45.636	10
Anglet	38.992	8
Biarritz	27.398	7
Total		25

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Bayonne, le président de la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, le trésorier-payeur général, le maire d'Anglet, le maire de Biarritz et le maire de Bayonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Fait à Pau, le 29 juin 2009

  
Philippe REY